

Le défi du patrimoine vert Un défi nécessaire

Francine Vinet

Number 21, Fall 1983

Le patrimoine vert

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18898ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vinet, F. (1983). Le défi du patrimoine vert : un défi nécessaire. *Continuité*, (21), 14–17.

LA GESTION DU PATRIMOINE VERT: UN DÉFI NÉCESSAIRE

Francine Vinet, biologiste*

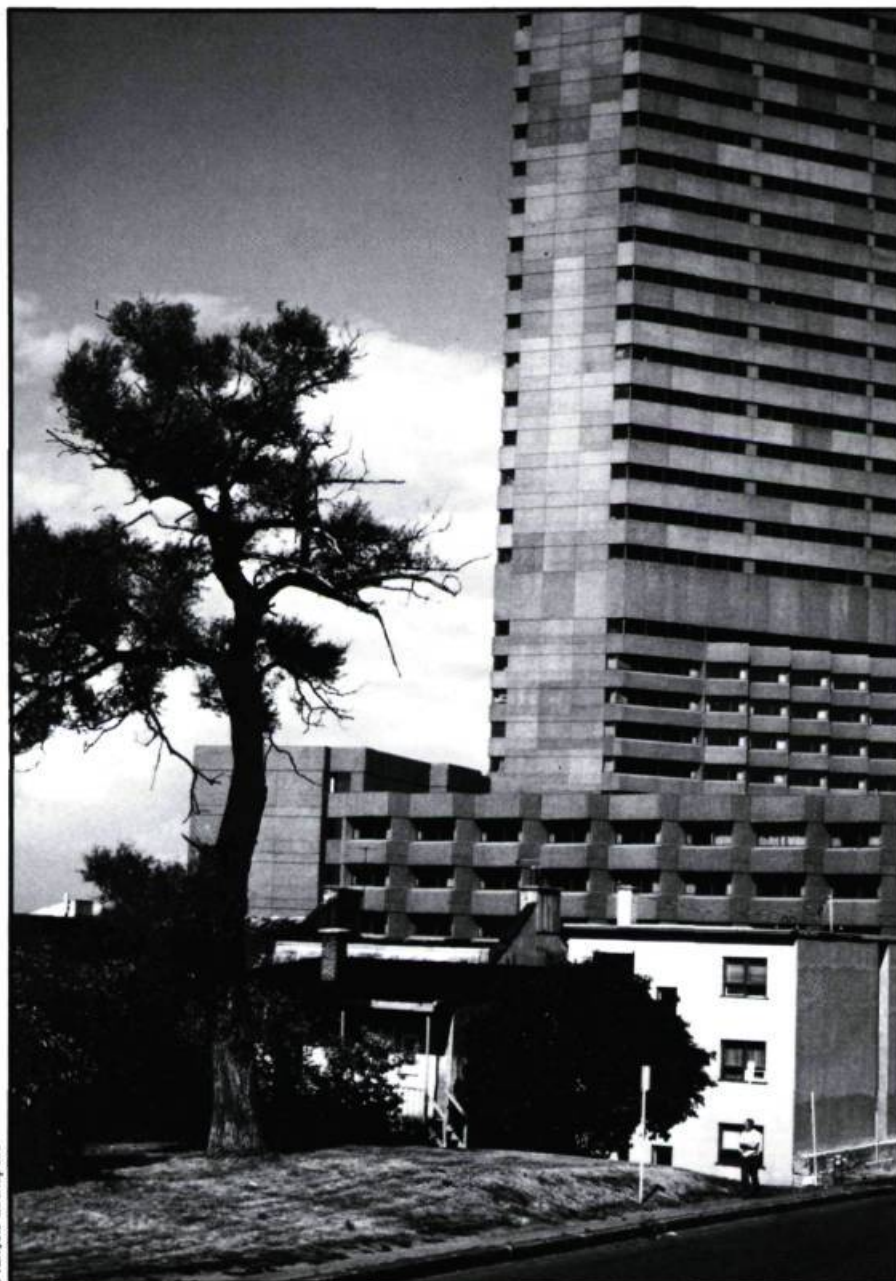
Depuis toujours, l'homme entretient d'étroites relations avec le milieu naturel. Avec le temps, son action sur l'environnement s'est de plus en plus manifestée. La ville-milieu, où domine l'artificialisation, est l'expression la plus évidente de cette empreinte de l'homme sur la nature.

Les villes que nous connaissons aujourd'hui sont issues d'une longue tradition d'organisation de l'espace. D'abord très rudimentaire, cette organisation s'est considérablement raffinée jusqu'à donner lieu à des paysages profondément façonnés par les réalisations humaines.

Jusqu'à présent, les questions d'ordre politique et économique ont particulièrement joué sur le choix des orientations urbaines. De plus en plus, des préoccupations environnementales sont prises en considération, tant par les citoyens que par les responsables de l'aménagement du territoire. En effet, face à l'urbanisation et à la détérioration croissante de leur environnement, les gens se soucient davantage de la qualité de leur milieu de vie liée intimement à la qualité de l'environnement et de ses composantes, telles que l'eau, l'air et la végétation.

Pour diverses raisons, la végétation suscite toujours plus d'intérêt et sa présence est très prisée. Aussi, des actions, malheureusement trop souvent vaines, sont-elles entreprises pour protéger le patrimoine vert existant et pour l'accroître tant en qualité qu'en quantité.

Après avoir présenté les diverses fonctions de la végétation en milieu



François Lachapelle

bâti, nous verrons pourquoi et comment il est nécessaire d'organiser les efforts à l'intérieur d'un plan de gestion à long terme de la végétation urbaine.

LES FONCTIONS DE LA VÉGÉTATION EN MILIEU BÂTI

Le rôle prépondérant de la végétation dans l'amélioration de la qualité du milieu de vie tient à ses multiples fonctions dans le milieu bâti. Ces fonctions peuvent être regroupées en deux grandes catégories: les fonctions sociales, ainsi qualifiées en raison de leur incidence sur la vie et les interrelations des citoyens, et les fonctions environnementales qui concernent le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

LES FONCTIONS SOCIALES

La végétation a une incidence certaine sur l'aspect visuel du patrimoine bâti, tant en milieu rural qu'urbain. La diversité des formes, silhouettes et textures des éléments végétaux, isolés, alignés ou regroupés, embellit l'esthétique du domaine construit en créant des contrastes et en ramenant les paysages urbains à une échelle plus humaine. De nouvelles perspectives sont créées, les lignes rigides du paysage urbain s'adoucissent, des écrans visuels sont aménagés, la couleur verte s'étale dans toutes ses nuances, s'enrichissant parfois d'autres couleurs au rythme des saisons, pensons aux floraisons printanières et aux colorations automnales. Brisant la monotonie des milieux artificiels, les végétaux intégrés au paysage architectural favorisent une certaine ambiance, constituent des espaces et confèrent de l'intimité à ces lieux souvent impersonnels.

Parfois, la forme inusitée et l'âge exceptionnel d'un arbre lui confèrent l'aspect imposant d'un monument historique. Géant du présent, l'arbre est le témoin du passé: en sa présence s'est déroulée l'histoire d'une famille, d'un village et d'un peuple. Autour de lui, les événements contemporains se succèdent; leur survivra-t-il?

Les espaces verts, de formes et de grandeurs variées, sont des lieux où la végétation constitue un trait dominant du paysage; à leur manière, ils participent au bien-être psychologique des individus. Pour certains, le

grand espace vert sera l'endroit de prédilection pour l'isolement; source de calme et de recueillement, ce type d'espace peut réduire l'effet du stress urbain. Pour d'autres, ils seront les lieux de rencontre avec les gens du quartier. Ces sites verdoyants offrent l'opportunité d'un contact avec la nature en milieu urbain. Ils jouent un rôle éducatif auprès des individus, enfants ou adultes, intéressés à découvrir divers phénomènes naturels. Nombreuses sont les activités de détente et de loisir que l'on peut y pratiquer.

Outre la valeur monétaire des arbres estimable à partir de critères tels que le diamètre, l'essence et la localisation, les retombées économiques de la présence d'arbres et d'espaces verts ne sont pas à négliger. Que l'on considère les divers travaux de plantation et d'entretien ainsi que l'accroissement de la valeur des propriétés foncières situées à proximité des boisés urbains.

LES FONCTIONS ENVIRONNEMENTALES

Présente en quantité et qualité suffisantes, la végétation remplit des fonctions environnementales importantes au sein du milieu bâti. L'effet de la végétation sur le microclimat est sans doute le plus probant. Lors de canicules estivales la bienfaisante fraîcheur humide des endroits boisés doucement ombragés contraste avec la chaleur torride et l'éblouissement des lieux bétonnés et asphaltés. Ce phénomène est dû en grande partie à des processus physiologiques se

déroulant au niveau des feuilles et qui produisent une quantité d'eau suffisante pour absorber la chaleur et humidifier l'air ambiant. Ainsi, la température et le taux d'humidité à l'intérieur ou à proximité d'un boisé sont-ils sensiblement plus confortables.

Outre leur effet sur le microclimat, les végétaux contribuent à améliorer la salubrité de l'air urbain en renouvelant l'approvisionnement en air pur. La végétation absorbe de nombreux gaz polluants et fixe certaines substances toxiques. De plus, elle a un rôle significatif dans la rétention des particules de poussières en suspension dans l'air.

Au niveau de la conservation d'énergie, des écrans assez denses d'arbres situés près de bâtiments exposés aux vents créent des zones isolantes et préviennent ainsi les pertes de chaleur. De même, puisque les bruits sont constitués d'ondes qui rebondissent sur les surfaces dures, ils peuvent être interceptés par le feuillage d'une bande d'arbres suffisamment large; ainsi, les sources de bruits comme la circulation automobile peuvent-elles être atténuées de façon appréciable.

Outre leur agrément et leur utilité pour l'homme, les espaces verts constituent en milieu urbain des oasis de verdure qui permettent à plusieurs petits animaux d'y habiter. Nombreuses espèces d'oiseaux et de petits mammifères trouvent abri et nourriture dans les bosquets ou les boisés, pour la plus grande satisfaction des gens qui peuvent observer à loisir leur comportement. La végétation joue aussi un rôle important dans le contrôle de l'érosion du sol, particulièrement en bordure des lacs et des cours d'eau et dans les pentes abruptes.

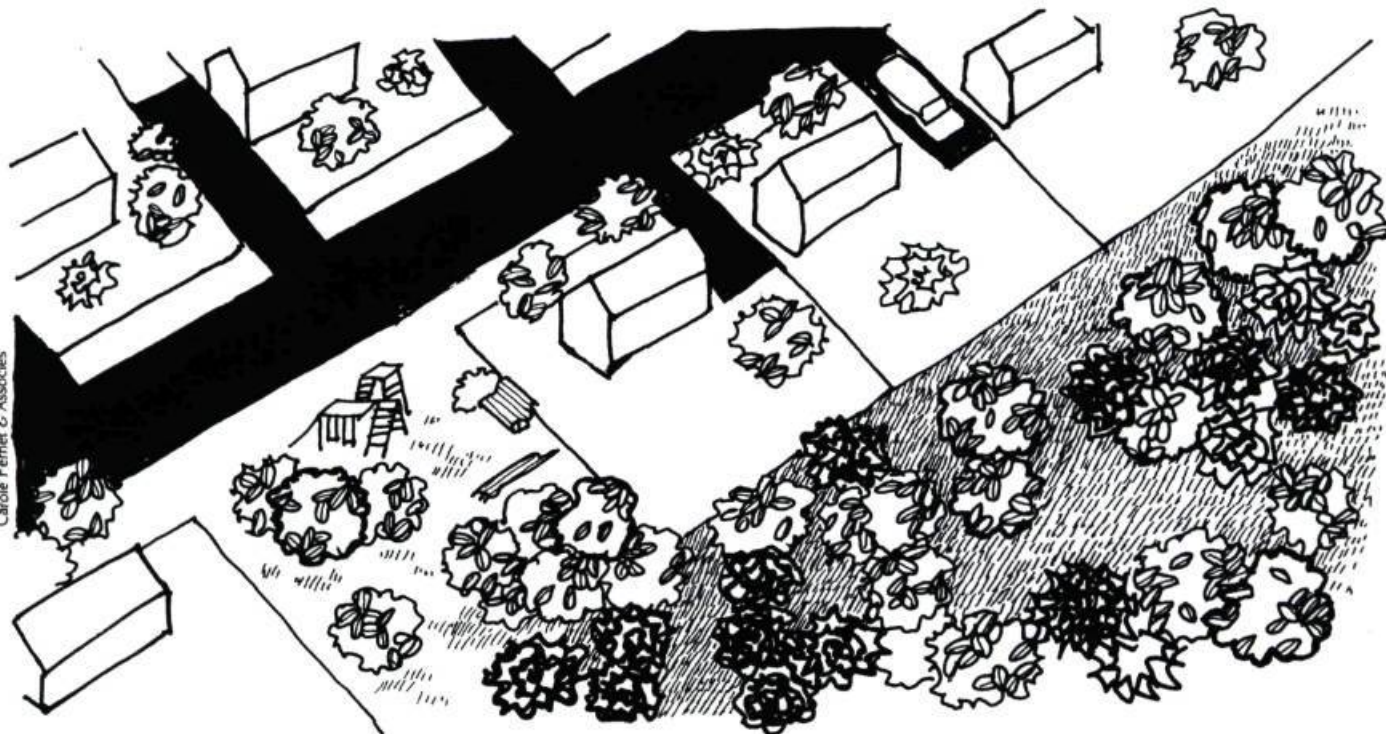
LA NÉCESSITÉ D'UNE GESTION À LONG TERME

Un rapide constat de la situation actuelle du patrimoine vert dans le milieu bâti révèle en premier lieu l'implication de nombreux intervenants en matière de protection et de mise en valeur de cette ressource naturelle. De plus en plus, des efforts louables sont déployés et des sommes d'argent appréciables commencent à être investies dans la gestion de la végétation. Toutefois, les résultats escomptés se font attendre. On assiste même, dans cer-



Lieux de rencontre et de quiétude, les espaces verts réduisent les effets du stress urbain et accroissent le bien-être psychologique des usagers.

Communications-Québec



Les divers travaux de plantation et d'entretien ainsi que l'accroissement de la valeur des propriétés foncières situées à proximité des boisés urbains favorisent des retombées économiques non négligeables.

tains cas, à un gaspillage des ressources humaines, financières et naturelles.

Force est de constater que la répartition des arbres et des espaces verts demeure inégale: des quartiers entiers restent dénudés de toute verdure. Les rares espaces naturels épargnés par l'urbanisation constituent des habitats fragiles dont le taux de fréquentation excède souvent largement le seuil permis par leur capacité de support.

En raison d'un zonage inadéquat, de nombreux boisés urbains et périurbains sont menacés de disparition sous la pression du développement de la construction domiciliaire. Les arbres urbains isolés subissent eux aussi les inconvénients d'une gestion inadaptée.

Ainsi, l'arbre urbain victime de l'insouciance publique se trouve à la merci des traumatismes infligés par les activités humaines. Souvent même une mauvaise planification des plantations conduit à le considérer comme une nuisance. C'est le cas des arbres à croissance rapide plantés sous les fils électriques et des arbres aux racines envahissantes situés à proximité des habitations et des conduites d'eau.

Ces quelques exemples illustrent un type de gestion de la végétation répandu qui se traduit par une série d'interventions entreprises en fonc-



Communications-Québec

tion d'objectifs immédiats. Or, l'objet à gérer est avant tout un être vivant dont les besoins vitaux lui sont propres. Est-il nécessaire d'ajouter que les interventions de l'homme sur la végétation actuelle sont susceptibles de modifier les paysages de demain? La gestion de la végétation en milieu bâti doit donc faire l'objet d'une planification globale intégrée à l'aménagement du territoire tout entier et assortie d'une programmation à long terme. La question est d'autant plus cruciale que les populations s'accroissent continuellement et, conséquemment, la ressource verte se fait de plus en plus rare et précieuse.

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA GESTION

La gestion du patrimoine vert en milieu bâti est un processus dynamique à long terme qui vise la protection et la mise en valeur des arbres et des espaces verts, tant en termes de qualité et de quantité que de diversité. Plusieurs intervenants sont concernés par cette question. Néanmoins, nul doute que la gestion de cette ressource verte est une responsabilité qui incombe à la municipalité comme entité juridique, politique et administrative. Cette responsabilité lui confère les moyens d'intervenir sur la qualité du milieu de vie des citoyens.

Le plan de gestion de la végétation doit s'insérer dans le contexte plus global qu'est le plan d'urbanisme. Une approche multidisciplinaire s'impose qui permettrait d'atteindre un consensus regroupant des expertises à la fois diverses et interreliées telles, entre autres, l'architecture du paysage, la foresterie, l'écologie des arbres et des boisés urbains, l'ingénierie des services municipaux et la construction domiciliaire.

La consultation et la collaboration de tous les intervenants concernés s'avèrent donc indispensables dans l'élaboration du plan de gestion de la végétation au niveau municipal. Évi-

demment, puisque la population est la première concernée, il importe que sa participation soit effective tout au long de ce processus. Une attention particulière doit être accordée aux nouveaux groupes populaires qui se préoccupent des questions environnementales et font valoir les besoins des citoyens en matière d'amélioration de leur milieu de vie. Ainsi on devrait prendre en considération les revendications d'un comité de citoyens formé pour promouvoir la conservation d'un boisé urbain.

La gestion de la végétation au niveau municipal est un processus complexe que l'on peut diviser en cinq principales étapes:

- 1° Volonté politique;
- 2° Inventaire et analyse;
- 3° Élaboration d'un plan de gestion;
- 4° Mise en oeuvre;
- 5° Évaluation.

1° En premier lieu, à partir de certains problèmes constatés par les élus et les officiers municipaux ou exprimés par la population, la municipalité devra envisager la pertinence de son intervention dans le domaine des arbres et des espaces verts. Après l'étude des dossiers et le temps nécessaire pour les discussions et la réflexion, la municipalité manifeste sa **volonté politique** d'intervenir. Elle déclare alors dans quelle mesure elle compte entreprendre les actions propres à résoudre les problèmes dénoncés et ainsi contribuer à l'amélioration du milieu de vie de ses citoyens à l'aide d'un plan de gestion de la végétation.

2° L'**inventaire** est indispensable pour connaître la ressource verte municipale. La nature des données récoltées et leur degré de précision sont fonction des problèmes que l'on désire résoudre. Ainsi, l'évaluation de l'état de santé des arbres de rues indiquera le type d'entretien opportun. Dans le cas d'un boisé, son accessibilité et sa capacité de support constitueront les critères d'évaluation de son potentiel à des fins éducatives et récréatives. La prise en compte des facteurs psychologiques et sociaux est très importante, c'est pourquoi les besoins de la population doivent être déterminés par une analyse rigoureuse de l'offre et de la demande. L'**analyse** du portrait global du patrimoine vert ainsi faite permet d'établir

la problématique spécifique à chaque municipalité.

Rappelons que l'élément végétal est plus qu'un mobilier urbain fixe: il vit, évolue, puis meurt. On comprendra que la mise à jour systématique et régulière des données sur la végétation est essentielle. Il faudra, de plus, constamment réévaluer les besoins de la population qui sont susceptibles d'évoluer dans le temps, non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement.

3° À partir de ce constat de la situation, la municipalité peut procéder à l'**élaboration du plan de gestion** de la végétation. Ce plan consiste à déterminer ses objectifs à court, moyen et long terme, de même que les différents moyens envisagés pour y parvenir. Cette démarche est essentielle pour que les actions s'articulent de façon cohérente et fonctionnelle. Les interventions ponctuelles et hors contexte sont ainsi évitées.



Les coûts, le choix des espèces végétales et le type d'intervention sont les préoccupations constantes du gestionnaire de la municipalité. Elles lui confèrent le pouvoir d'agir sur la qualité du milieu de vie des citoyens.

Il est entendu que ce plan permet d'oeuvrer à l'intérieur d'un futur prévisible. Il doit donc conserver une certaine souplesse pour s'adapter aux changements rapides et inattendus. Des interventions urgentes pourraient s'imposer lors d'une épidémie chez une essence végétale. Les modes d'interventions possibles sont des plus variés mais doivent correspondre aux objectifs arrêtés. Les choix seront bien analysés car les conséquences de certains types de travaux sont parfois irréversibles.

Certaines municipalités s'attacheront prioritairement à la protection intégrale ou à la régénération de la végétation des sites naturels fragiles qui

sont très perturbés. D'autres se lanceront dans de grandes opérations de renaturalisation des terrains vancants et autres espaces ouverts disponibles. Et d'autres encore, dans de vastes programmes de plantation d'arbres de rues.

4° La **mise en oeuvre du plan de gestion** est en quelque sorte la réalisation concrète sur le territoire des actions envisagées dans le plan. Préalablement, les budgets, le personnel et le mode de gestion (directe, déléguée ou mixte) auront été prévus. Il va de soi que la coordination et le contrôle des actions doivent être assurés et que la coopération entre les différents services impliqués est de rigueur. Il s'agit ici d'entretenir, de protéger ce qui existe déjà et de réaliser les aménagements et plantations tels que planifiés.

5° Finalement, l'**évaluation** du plan de gestion s'effectue dans la mesure du degré d'atteinte des objectifs définis au préalable. L'analyse comparative des objectifs, des échéanciers, des coûts et des résultats obtenus permettra, pour sa part, d'évaluer la conformité des actions réalisées aux attentes.

À la lumière de cette évaluation, les modifications nécessaires sont apportées au plan de gestion. De nouveau, la population peut être invitée à faire valoir son appréciation des divers programmes.

UNE PLANIFICATION À LONG TERME

Nous vivons une époque où l'homme se soucie davantage de la qualité de son environnement. En quête d'un milieu de vie plus harmonieux où règnerait l'équilibre entre le milieu bâti et le milieu naturel, l'homme cherche à s'entourer d'éléments naturels. Certes, de nombreuses actions sont entreprises dans le but de transformer et d'agrémenter le paysage bâti par la présence d'éléments végétaux, mais ces efforts louables n'auront de résultats véritables que si l'ensemble de ces interventions est intégré dans une perspective globale de planification à long terme. C'est ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine vert au profit des générations actuelles et futures seront mieux assurées. ■

* Direction des réserves écologiques et des sites naturels (Environnement-Québec).